



SOURCES
en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Recueil des réalisations du programme « Sources en action » 2011 - 2015

INTRODUCTION

Une démarche collective pour la restauration et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne.

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche d'envergure associant seize maîtres d'ouvrages (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2 440 km²). Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne. Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe (dans le cadre du plan Loire grandeur nature) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et EDF.

Ce programme a été fondé sur la base de diagnostics récents qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents. En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Or, ce territoire de têtes de bassin conditionne en qualité et en quantité l'état de la ressource en eau sur le reste du bassin.

Afin d'enrayer cette dégradation et d'améliorer la qualité des rivières ainsi que le cadre de vie des habitants, le programme « Sources en action » comprend 500 actions représentant un montant total

de 7,5 millions d'euros sur une durée de 5 ans. Ce programme d'actions ambitieux consiste notamment en la restauration et l'entretien des berges des cours d'eau, la diminution de l'impact des obstacles barrant les lits des cours d'eau, la restauration et la gestion des zones humides, la réduction de l'impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation auprès des habitants, usagers et établissements scolaires. De nombreuses actions présentent un échéancier pluriannuel de réalisation.

Enfin, le programme « Sources en action » s'inscrit dans un objectif général de maintien et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 (Directive Cadre européenne sur l'Eau).

Le recueil des réalisations a pour objectif de présenter chaque année et de façon synthétique, les résultats des principales actions menées par thématique dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Sources en action ».

Alors que l'année 2011 a été en grande partie consacrée à l'organisation des maîtres d'ouvrages et des actions (réalisation des dossiers réglementaires, études complémentaires, etc.), l'année 2012 a consisté principalement en la mise en œuvre opérationnelle des actions. Aussi, le nombre d'aménagements, de travaux et de linéaire de cours d'eau restaurés est globalement en augmentation.



SOMMAIRE

Principales thématiques

1	Animation du programme « Sources en action »	p.4
2	Acquisition de connaissances	p.6
3	Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole	p.8
4	Restauration de la continuité écologique	p.10
5	Restauration-entretien des berges et du lit des cours d'eau	p.12
6	Gestion et restauration des zones humides	p.14
7	Gestion des étangs	p.16
8	Gestion forestière	p.18
9	Communication – Sensibilisation – Éducation à l'environnement	p.20
10	Bilan financier général	p.22

Animation du programme « Sources en action »

Objectif

- Animer et mettre en œuvre le programme d'actions du contrat territorial Vienne amont.

Descriptif général des actions

L'animation est un aspect primordial dans le cadre de la mise en œuvre des actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques. Au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique des actions et des travaux, les techniciens constituent le lien entre les propriétaires, les riverains des cours d'eau, les agriculteurs, le grand public et les partenaires techniques et financiers. Les aspects administratifs sont également gérés généralement par les techniciens animateurs.

Dans l'organisation actuelle du programme « Sources en action », différents types de postes sont subventionnés et se répartissent selon différentes fonctions :

- gestion et suivi des actions et travaux sur les cours d'eau ;
- gestion et suivi des actions et travaux sur les zones humides ;
- gestion des travaux en relation avec le monde agricole ;
- coordination du contrat.

Résultats 2011-2012

Type	Contenu	Maîtres d'ouvrages concernés
Suivi des travaux cours d'eau	2 ETP (3 techniciens)	- CC Bourgneuf-Royère de Vassivière (0,5 ETP) - Syndicat Mixte Monts et Barrages (1 ETP) - CC du Plateau de Gentioux (0,5 ETP)
Gestion des zones humides	2 ETP (2 techniciens)	- CEN Limousin (2 ETP)
Suivi des travaux en relation avec l'agriculture	0,5 ETP (1 technicien)	- Syndicat Mixte Monts et Barrages (0,5 ETP)
Coordination du contrat	1,3 ETP (2 techniciens)	- PNR de Millevaches en Limousin (0,5 + 0,3 ETP) - EPTB Vienne (0,5 ETP)
Animation non prise en charge dans ce programme	(6 techniciens)	- CC de Bugeat Sornac - CIATE - CC Vézère Monédières - Fédérations de pêches de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.
TOTAL	5,8 ETP	

Commentaires

Les 16 porteurs de projets, signataires du contrat territorial, ont tous un ou plusieurs techniciens en charge du suivi et de l'animation des actions programmées. Cependant, 8 d'entre eux (à temps plein ou à temps partiel) bénéficient de financements.

Ces 8 postes correspondent à 5,8 Equivalents Temps Plein (ETP). Les autres postes sont soit déjà financés dans d'autres contrats, soit ne sont pas financés. ”



Diagnostic Zones humides (CEN Limousin)



Journée technique d'échange sur la continuité écologique (EPTB Vienne)



Visite d'aménagements agricoles (Syndicat Monts et Barrages)

Acquisition de connaissances

Objectifs

- Acquérir des connaissances sur l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Réaliser des études préalables ou complémentaires pour la mise en œuvre d'actions et de travaux.

Descriptif général des actions

Préalablement à la mise en œuvre d'aménagements et de travaux sur les cours d'eau ou zones humides, des études préalables sont menées afin d'évaluer les sources des perturbations, identifier et dimensionner les solutions possibles, proposer un protocole de mise en œuvre des aménagements ou travaux. En outre, des études de connaissances du

milieu aquatique (suivi piscicole) permettent d'évaluer l'état des milieux et de suivre leur évolution sur plusieurs années et ainsi de mesurer l'efficacité des actions menées. Enfin, préalablement à la mise en place d'actions et de fonds publics sur le domaine privé et conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, les collectivités maîtres d'ouvrages doivent déposer auprès de l'administration une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui fera l'objet d'une enquête publique.

Résultats 2011-2012			
Type	Nombre d'études menées en 2011	Nombre d'études menées en 2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Études préalables « Continuité écologique » au niveau d'ouvrages transversaux et plans d'eau	12	12	- Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Haute-Vienne - CIATE
Études diagnostic complémentaires « Hydromorphologie des cours d'eau »	2	1	- CC Plateau de Gentioux - Fédération de pêche de la Haute-Vienne
Études de connaissances des milieux aquatiques (suivi piscicole ou autres espèces)	1	1	- Fédération de pêche de la Haute-Vienne - CC Bourganeuf-Royère de Vassivière
Etudes de suivi de la qualité des zones humides (bryophytes)		1	- CEN Limousin
Dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	3	0	- CC Plateau de Gentioux - CIATE - Syndicat Mixte Monts et Barrages
TOTAL	18	15	24

Commentaires

En 2012, différentes études ont été menées. Il s'agit principalement d'études préalables à la mise en place de travaux d'aménagements sur les obstacles à la continuité écologique (seuils, étangs, buses et passages de routes). Ces études sont soit réalisées en interne par les maîtres d'ouvrages lorsqu'il s'agit d'aménagements simples (cas majoritaires en 2012), soit par des bureaux d'études dans des cas plus

complexes. Une étude diagnostic cours d'eau a également été menée ainsi que des suivis sur les bryophytes pour évaluer l'état de conservation de zones humides. ”



Pêche électrique sur la Vienne (Fédération de pêche de la Haute-Vienne)



Truites fario comptabilisées lors d'une pêche électrique (Fédération de pêche de la Haute-Vienne)

Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole

Objectifs

- Lutter contre le piétinement des berges par les bovins en proposant des solutions d'abreuvement du bétail.
- Mettre en défens les berges.
- Améliorer les conditions de franchissement des cours d'eau.

Descriptif général des actions

Les dégradations morphologiques en milieux agricoles ont été mises en évidence dans différents diagnostics menés comme étant une des principales causes de la dégradation de la qualité des ruisseaux du territoire. Les effets du piétinement du bétail s'abreuvant au cours d'eau et le passage répété d'animaux ou d'engins agricoles dans le lit du cours d'eau, engendrent des problèmes d'érosion (dégradation des berges et du lit) et des remises en suspension des limons et

sables. L'apport excessif de ces matériaux dans les cours d'eau induit en particulier une diminution de la fonctionnalité des frayères à salmonidés (truite fario) par colmatage et ensablement du fond du lit. Les actions consistent à protéger les cours d'eau par leur mise en défens (clôtures amovibles ou fixes, etc) tout en permettant l'abreuvement du bétail (pompe de prairie, abreuvoir gravitaire, etc.) ou le passage des animaux et engins agricoles d'une parcelle à l'autre (passerelles, passages à gués empierrés, etc).

Résultats 2011-2012			
Type	2011	2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre d'agriculteurs contactés	42	59	- CC Bourganeuf Royère de Vassivière - Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Creuse - Fédération de pêche de la Corrèze - CEN Limousin - CIATE
Nombre d'abreuvoirs installés	13	41	
Nombre de franchissements de cours d'eau réalisés (passerelles, passages à gués...)	33	32	
Linéaire de clôtures mis en place	5 600 m	13 105 m	
Nombre d'agriculteurs contactés dans le cadre des Mesures Agri Environnementales (MAE)	15	6	- PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de diagnostics effectués dans le cadre des MAE	8	10	
Surface de MAE contractualisée	57 ha	75 ha	

Commentaires

En 2012, les travaux ont permis la mise en place de nombreux aménagements permettant de réduire l'impact du piétinement des bovins sur les cours d'eau (abreuvoirs et clôtures). Le nombre d'agriculteurs contactés et sensibilisés est également en augmentation en lien avec l'animation menée sur le terrain par les techniciens des différentes structures impliquées sur cette thématique. Des échanges via des journées techniques sur le terrain permettent de valoriser les aménagements mis en place et leur efficacité. Une montée en puissance de ce volet est attendue durant les prochaines années de mise en œuvre du programme.”



Restauration de la continuité écologique

Objectifs

- Permettre la migration des espèces piscicoles (montaison et dévalaison).
- Améliorer le transfert des écoulements et des sédiments.

Descriptif général des actions

De nombreux ouvrages sont implantés sur les cours d'eau du bassin de la Vienne amont. Divers usages étaient historiquement associés à ces seuils : utilisation de la force motrice de l'eau au niveau de moulins, irrigation des terres agricoles... Certains ouvrages sont aujourd'hui équipés de turbines hydroélectriques mais la grande majorité d'entre eux ne font plus l'objet d'une gestion régulière et se dégradent rapidement. La fragmentation des cours d'eau par ces obstacles provoque des perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau.

Les espèces piscicoles ne peuvent plus effectuer leurs migrations et les sédiments sont bloqués dans les retenues liées aux ouvrages. De plus, la mise en bief d'une portion de cours d'eau induit des dégradations de sa qualité (augmentation de température, diminution de l'oxygène dissous) et une évaporation non négligeable. La restauration de la continuité écologique est un enjeu fort du programme « Sources en action ».

Résultats 2011-2012			
Type	2011	2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés	15	23	- CIATE - Syndicat Mixte Monts et Barrages - CC Bourgneuf Royère de Vassivière - Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre de diagnostics ou d'études préalables engagées	3	10	- CIATE - Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre d'ouvrages effacés	4	0	- Syndicat Mixte Monts et Barrages
Nombre d'ouvrages équipés ou réaménagés	5	5	- CIATE - Fédération de pêche de la Corrèze - Syndicat Mixte Monts et Barrages
Nombre de buses remplacées (franchissement routier)	1	2	- CC Bourgneuf Royère de Vassivière - Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Corrèze - Fédération de pêche de la Haute-Vienne

Commentaires

Les 2 premières années de mise en œuvre du programme Sources en action sont marquées par des études diagnostics complémentaires et des rencontres avec les propriétaires des ouvrages. Cette phase débouchera sur la programmation de travaux et d'aménagements avec l'accord des propriétaires et de l'administration. En effet, ces actions sont un préalable nécessaire à la mise en œuvre de solutions partagées par tous et dont l'efficacité devra être assurée. De plus, le nouveau classement

des cours d'eau selon le L.214-17 du Code de l'environnement a été approuvé en juillet 2012. Aussi, en lien avec la mise en œuvre de cette réglementation visant la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et le délai de 5 ans imposé pour la mise en conformité des ouvrages, ce volet devrait se développer dans les prochaines années. ”



Ancien moulin sur le Thaurion faisant l'objet d'une étude pour la restauration de la continuité écologique (CIATE)



Mise en place de prébarrages pour franchissement d'un obstacle (Syndicat Monts et Barrages)



Franchissement de cours d'eau par une buse PEHD (Fédération de pêche de la Haute-Vienne)

Restauration-entretien des berges et du lit des cours d'eau

Objectifs

- Restaurer et entretenir de manière douce et sélective la ripisylve (végétation des berges).
- Gérer sélectivement les embâcles.
- Restaurer la morphologie des berges et du lit du cours d'eau.

Descriptif général des actions

Après la tempête de 1999, les collectivités ont pris conscience des nécessités d'entretien et de gestion de la végétation des berges des cours d'eau. L'entretien revient réglementairement au propriétaire riverain. Les actions menées sur la végétation ont pour objet la gestion douce et sélective des espèces inféodées aux berges des cours d'eau (maintien d'une ripisylve équilibrée). Les objectifs sont de maintenir la berge, en particulier lors des crues, de limiter la formation d'embâcles, d'éviter la « fermeture » des cours d'eau et de

maintenir une biodiversité d'espèces autochtones. Par ailleurs, la gestion des embâcles existants permet de supprimer ceux posant des problèmes en terme de continuité écologique ou de sécurité publique et de laisser en place voir consolider ceux qui offrent des fonctions écologiques intéressantes (zones de caches pour les poissons, diversification des écoulements et des granulométries). Enfin, des travaux de protection de berges de préférence avec des techniques de génie végétal ou de diversification des écoulements afin de limiter l'ensablement sont également menés.

Résultats 2011-2012			
Type	2011	2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Linéaire de berges entretenues	5 000 m	23 032 m	- Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Creuse
Linéaire de berges restaurées	22 743 m	16 534 m	- CC Bourgneuf Royère de Vassivière - Syndicat Mixte Monts et Barrages - CC Vézères Monédières - CIATE
Nombre d'embâcles gérés	29	12	- CC Bourgneuf Royère de Vassivière - Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Creuse - CC de Bugeat-Sornac
Restauration - renaturation du lit mineur - Linéaire de cours d'eau avec ouvrages de diversification des écoulements (ml)	4 sites et 250 m	1 site et 100 m	- CC Bourgneuf Royère de Vassivière - Fédération de pêche de la Corrèze

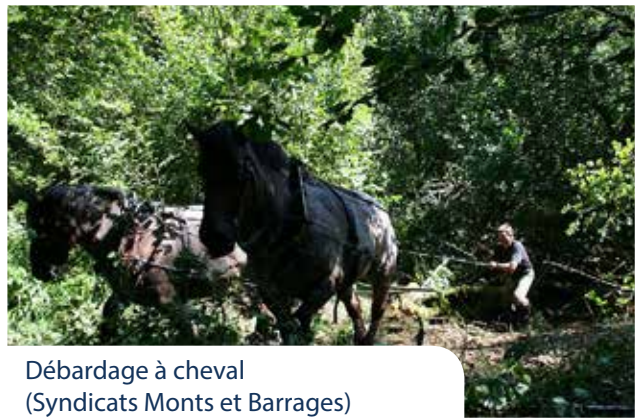
Commentaires

Dans les secteurs et portions de cours d'eau le nécessitant, différentes actions sont programmées durant les 5 années de mises en œuvre du programme en terme d'entretien/restauration des berges et de gestion des embâcles. En 2012, environ 40 km de berges de cours

d'eau ont été entretenues ou restaurées via des actions de bucheronnage, d'enlèvement d'embâcles ou de débroussaillage. Sur des milieux sensibles ou difficiles d'accès, la technique du débardage à cheval est également employée.”



Chantier de restauration (CC Vézère Monédières)



Débardage à cheval (Syndicats Monts et Barrages)



Réouverture d'un ruisseau par enlèvement d'embâcles (CC Bourgneuf Royère de Vassivière)

Gestion et restauration des zones humides

Objectifs

- Restaurer et préserver les zones humides.
- Gérer les zones humides.

Descriptif général des actions

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides ont un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Les actions menées dans le cadre du programme Sources en action sont de 2 types :

- d'une part, des actions d'acquisition foncière ou d'intervention sur des terrains privés par convention ou bail aboutissent à mener des travaux de restauration (bucheronnage, fauche, gyrobroyage, remise en pâturage...) ainsi que des actions de préservation. Des plans de gestion et des suivis écologiques sont également mis en œuvre afin de mener une gestion cohérente des zones humides.
- d'autre part, un Réseau Zones Humides (RZH) est mis en œuvre afin d'apporter des conseils et d'échanger les savoir-faire pour la gestion des milieux humides.

Résultats 2011-2012				
Type	2011		2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de gestionnaires adhérents au RZH	13			- CEN Limousin en partenariat avec les Communautés de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière et Plateau de Gentioux, le Syndicat Mixte Monts et Barrages et le PNR de Millevaches en Limousin
Surface contractualisée dans le RZH	170 ha			
Nombre de visites conseil dans le cadre du RZH	33			
Nombre d'exploitants partenaires sur les sites gérés	22			- CEN Limousin
Surface en maîtrise d'usage ou foncière	46,5 ha			
Surface totale gérée	636 ha			
Surface de zones humides dans les sites gérés	315 ha			
Surface de tourbières (dont tourbières actives) dans les sites gérés	264 ha (67ha)			
Surface pâturée	365 ha			
Surface de travaux de bucheronnage, gyrobroyage, décapage...	2,1 ha	3,5 ha		
Linéaire de clôtures fixes et mobiles mises en place dans les sites gérés	965 - 4 150	4 600 - 4 150		
Nombre de sites disposant d'un protocole de suivis	10			
Actions sur les zones humides menées dans le cadre des MAE	Cf. Volet 3 : Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole			- PNR de Millevaches en Limousin

Commentaires

En partenariat avec différentes collectivités engagées dans le programme Sources en action, le CEN Limousin porte la majorité des actions concernant les zones humides (hors MAE animées par le PNR de Millevaches). Les actions combinent sur un même territoire à la fois de la maîtrise foncière ou d'usage, cœur de métier des Conservatoires d'Espaces Naturels, mais également de l'assistance technique auprès de divers partenaires. Aussi, de nombreux agriculteurs sont associés à la démarche et environ 315 ha de zones humides sont aujourd'hui concernés par des actions de gestion sur une surface totale de site égale à 636 ha. ”



Participation d'étudiants sur un chantier de restauration d'une zone humide (CEN Limousin)



Restauration d'une zone humide (AVANT) (CEN Limousin)



Restauration d'une zone humide (APRES) (CEN Limousin)

Objectifs

- Diminuer l'impact des étangs sur les cours d'eau et les milieux aquatiques.
- Mettre en place des actions d'aménagement ou d'effacement des étangs.
- Sensibiliser à une meilleure gestion des étangs.

Descriptif général des actions

Les étangs sur le bassin de la Vienne ont été majoritairement créés dans les années 70 à des fins de loisirs et d'agrément. L'absence de gestion ou le mauvais état d'une grande partie d'entre eux induit des dégradations de la qualité de l'eau (réchauffement de l'eau, apport de matières en suspension lors des vidanges, eutrophisation et développement de cyanobactéries, etc.) et des milieux aquatiques (présences d'espèces invasives, obstacles infranchissables, etc.).

Ces impacts sont d'autant plus marqués que les étangs sont souvent établis en barrage des petits cours d'eau et parfois en « chapelet ». Les actions ont pour objectif de sensibiliser les propriétaires à une meilleure gestion des étangs et d'apporter des solutions pour la mise en place d'aménagements diminuant les impacts ou pour la restauration de la continuité écologique (mise en dérivation, effacement).

Résultats 2011-2012			
Type	2011	2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de propriétaires sensibilisés à une meilleure gestion	6	2	- Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Creuse - PNR de Millevaches en Limousin
Nombre d'étangs effacés	0	1	- Syndicat Mixte Monts et Barrages

Commentaires

Malgré l'importance de la problématique et les enjeux liés à la restauration de la morphologie des cours d'eau et à l'atteinte du bon état en 2015, ce volet est globalement peu développé dans le programme Sources en action. Au-delà des travaux et aménagements qui pourraient être mis en place, notamment des effacements d'ouvrages avec remise en état du milieu, les actions de sensibilisation par les animateurs de terrain sont très importantes et doivent être incitées. En 2012, 1 effacement d'étang a été réalisé par le Syndicat Mixte Monts et Barrages. En outre, le volet réglementaire doit également être considéré prioritairement car de nombreux étangs doivent être mis aux normes.”



Etangs comblé avant travaux (Syndicat Monts et Barrages) (AVANT)



Restauration du lit du cours d'eau après suppression de la digue (APRES)



Objectifs

- Limiter l'impact de certaines pratiques forestières sur les cours d'eau et zones humides.
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants à une bonne gestion de la forêt.

Descriptif général des actions

De nombreux boisements, en particulier de résineux, ont été plantés sur le bassin de la Vienne amont depuis les années 70. L'exploitation forestière peut engendrer des phénomènes d'érosion, en particulier lors des coupes à blancs sur des zones de pentes, et en bordure de cours d'eau, provoquer un ensablement des cours d'eau. De plus, le franchissement des cours d'eau par les engins est problématique.

L'apport excessif de matériaux sableux a un impact sur la fonctionnalité des frayères à truite en provoquant une homogénéisation du substrat du fond du lit. Les actions visent principalement à sensibiliser les propriétaires et exploitants au travers de rencontres, chantiers de démonstrations ou journées de formations.

Résultats 2011-2012

Type	2011	2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de propriétaires ou d'exploitants forestiers contactés	3	24	- Syndicat Mixte Monts et Barrages - CEN Limousin - CC Bourgneuf Royère de Vassivière
Nombre de chantiers encadrés	1	1	- Syndicat Mixte Monts et Barrages - Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre de journées de formations organisées	2	1/2	- PNR de Millevaches en Limousin - CC Bourgneuf Royère de Vassivière

Commentaires

Il s'agit d'un volet peu développé dans la programmation du programme Sources en action. Les actions de formations et d'animation devraient cependant s'amplifier durant les 5 années de mise en œuvre du contrat. La Communauté de communes de Bourgneuf Royère de Vassivière a notamment organisé en 2012 une formation qui a réuni 22 acteurs forestiers du territoire. L'encadrement de chantiers forestiers par certains acteurs du

programme Sources en action en lien avec la protection ou la restauration des cours d'eau et zones humides permet de constituer des sites vitrines pour la valorisation de certaines actions ou aménagements. ”



Coupe de résineux en bordure de cours d'eau
(Fédération de pêche de la Corrèze)



Formation sur les bonnes pratiques forestières
(CC Bourgneuf Royère de Vassivière)

9

Communication – Sensibilisation

Éducation à l'environnement

Objectif

- Communication auprès du public et sensibilisation et animation auprès des scolaires sur les enjeux de la protection et la restauration des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont.
- d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin de la Vienne amont sont présentés. En outre, un plan de communication a été élaboré afin de proposer des supports de communication (lettres d'information, site Internet, plaquettes, etc.) et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrages dans la construction d'actions de communication.

Descriptif général des actions

La communication et la sensibilisation menées dans le cadre du programme Sources en action visent le public mais également les scolaires. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de conférences et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours

Résultats 2011-2012			
Type	2011	2012	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de support de communication produits (lettre d'information, site internet ou rubrique dédiée, article de presse...)	17	33	- CC Bourganeuf-Royère de Vassivière - Syndicat Mixte Monts et Barrages - CC Plateau de Gentioux - CPIE des Pays Creusois - Limousin Nature Environnement - CEN Limousin - PNR de Millevaches en Limousin - EPTB Vienne
Nombre de participants aux conférences – débats	291	120	- Limousin Nature Environnement - CC Bourganeuf-Royère de Vassivière - PNR de Millevaches en Limousin - Syndicats Monts et Barrages - CC Plateau de Gentioux
Nombre de participants aux sorties découvertes	264	139	- CC Bourganeuf-Royère de Vassivière - Limousin Nature Environnement - PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de participants aux conférences	131	120	- Limousin Nature Environnement - PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de classes ou centres de loisirs (nombre d'enfants) ayant bénéficiés d'une animation	18	13	- CPIE des Pays Creusois - Limousin Nature Environnement - PNR de Millevaches en Limousin - CC Plateau de Gentioux
Nombre de participants aux expositions thématiques et stands	3 100	887	- CC Bourganeuf-Royère de Vassivière - CC Plateau de Gentioux

Commentaires

Diverses actions de communication avaient été réalisées lors de la première année de mise en œuvre du programme Sources en action et de nombreuses personnes avaient participé à des réunions publiques et conférences-débats en lien avec le démarrage des programmes d'actions portés par les maîtres d'ouvrages. En 2012, le nombre de participants aux manifestations est en baisse car peu de réunions publiques ont été réalisées. Cependant, la manifestation « L'eau dans tous ses états » organisée par la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière a eu lieu de nouveau en 2012 et a permis de sensibiliser le public.

La mise en œuvre du plan de communication porté par l'EPTB Vienne a également permis la création de divers supports (recueils des réalisations 2011, exposition, lettre d'information n°1, etc.). Le site Internet **www.sourcesenaction.fr** est en ligne depuis le 2 juillet 2012 (540 visites par mois comptabilisées sur la période de juillet à décembre 2012). Enfin, Limousin Nature Environnement et le CPIE des Pays Creusois continuent de mener le volet « éducation à l'environnement » auprès des élèves des écoles du territoire .”



Animation insectes aquatiques (Limousin Nature Environnement)



Conférence sur les zones humides (Limousin Nature Environnement)



Exposition Sources en action réalisée par l'EPTB Vienne (CC Plateau de Gentioux)



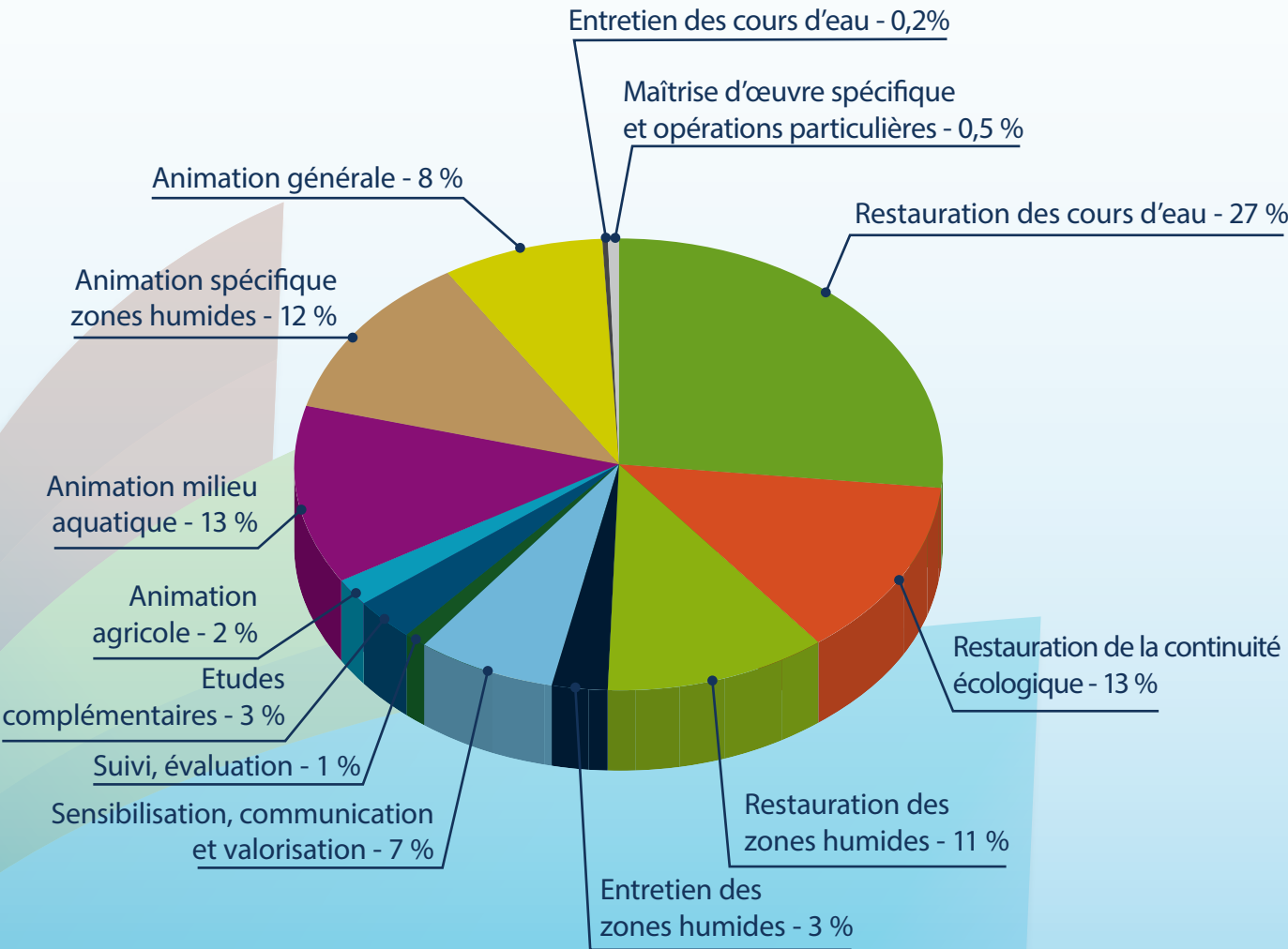
Page d'accueil du site www.sourcesenaction.fr

Bilan financier général

Le montant global dépensé ou engagé pour l'année 2012 est de l'ordre de **901 863 €**. Ce montant représente seulement 59 % du montant total prévisionnel inscrit en 2012 car certaines actions importantes de la programmation initiale ont été reportées. Sans ces actions, le montant dépensé ou engagé représente 70 % du montant prévisionnel.

Comparativement au montant total du programme « Sources en action » sur les 5 années de mise en œuvre, le montant total de l'année 2012 correspond à environ **12 %** du coût global du programme.

La répartition globale des montants financiers par grande thématique est la suivante :



Les principaux postes de dépenses sont l'animation du contrat qui représente en cumulé, 35% du montant total de l'année 2012, puis la restauration des cours d'eau (27 %), la restauration de la continuité écologique (13 %) et enfin, la restauration des zones humides (12 %).

La figure suivante permet de juger de l'évolution des thématiques durant les 2 premières années de mise en œuvre du programme Sources en action et d'observer la montée en puissance de certaines actions présentant des enjeux importants sur le territoire :

Durant les 3 prochaines années de mise en œuvre du programme, le suivi annuel réalisé permettra de présenter et d'analyser le déroulement du programme

